

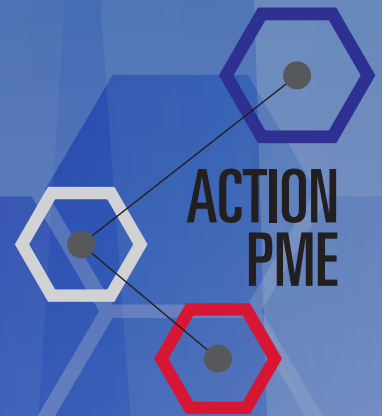


MINISTÈRE DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

LE PRÊT SANS GARANTIE DEF'FI

Mesure du plan ACTION PME du ministère des Armées, ce dispositif porte sur le financement ou l'investissement des PME du secteur défense.



FINALITÉS

Ce dispositif est un prêt participatif, de cofinancement, à taux fixe, sans caution et sans garantie.

Il permet de financer votre développement (BFR de croissance), vos investissements immatériels, votre croissance externe ou une transmission.

MODALITÉS D'INTERVENTION

- De 30 000 € à 1 000 000 €. Le montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres et quasi propres de l'emprunteur.
- Durée de 2 à 7 ans, pouvant inclure de 12 à 24 mois de différé d'amortissement en capital.
- Échéances trimestrielles avec amortissement linéaire du capital.
- Le prêt DEF'FI doit être associé à un/des financements extérieurs de moins de 6 mois, à raison de 1 pour 1 : prêt bancaire et/ou apports en financement participatif et/ou apports en fonds propres ou quasi-fonds propres.
- Le prêt DEF'FI s'apparente à une aide d'Etat.

BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

- PME (au sens de la réglementation européenne en vigueur à la date de l'octroi du prêt) exerçant des activités liées au secteur de la défense.
- Immatriculée en France.
- Créée depuis plus de trois ans.

PROCÉDURE

- Le dispositif est mis en œuvre conjointement par la direction générale de l'Armement (DGA) et Bpifrance.
- La DGA donne un pré-accord sur l'éligibilité de l'entreprise au regard de son activité pour la défense.

CONTACTS

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez joindre :



09 88 67 09 18



Pour contacter le bureau situé dans votre région



PME-ETI, LE MINISTÈRE DES ARMÉES EST À VOTRE ÉCOUTE

0 800 02 71 27
Appel gratuit